

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-435-1933 Indemnités.

n° 32-435-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1933

Numéro JO
n° 435 du 01/02/1933

Date du numéro
1 février 1933

TEXTE INTÉGRAL

le garde indigène Abdou Cassim, n° mle 434, a été chargé de l'entretien du corbillard de l'Administration. Il aura droit, en cette qualité, à une indemnité de 10 francs par mois.